



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tel. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chentit.ch

La Municipalité du Chentit
à son Conseil Communal

PREAVIS N° 5/2021

Traversée du village de l'Orient - Réalisation du tronçon no 01 & Giratoire

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Dans le cadre du préavis 04/2020 pour l'octroi du crédit d'étude en vue de la réfection de la traversée de l'Orient, la Municipalité sollicite maintenant l'accord du conseil communal pour :

- Approuver le projet retenu du tronçon 01 - Giratoire
- Approuver le crédit nécessaire à la réalisation du tronçon 01 - Giratoire

Le tronçon no 01 a été soumis à l'enquête publique du 06 mars au 07 avril 2021. Les résultats de l'enquête publique ne sont pas connus au moment de rédiger ce préavis. S'il devait y avoir des oppositions, la levée de ces dernières devra faire l'objet d'un nouveau préavis complémentaire, puisqu'il s'agit d'une compétence du Conseil communal.

Pour être éligible à l'octroi des subventions et dans le respect de la loi sur les marchés publics, l'entier du projet de réfection de la traversée de l'Orient, d'un montant supérieur à CHF 500'000.-, a été mis en appel d'offre publique en une fois le 10 mars 2021. Seule la réalisation de la piste cyclable et la pose de la conduite d'eau potable feront l'objet d'un appel d'offre distinct.

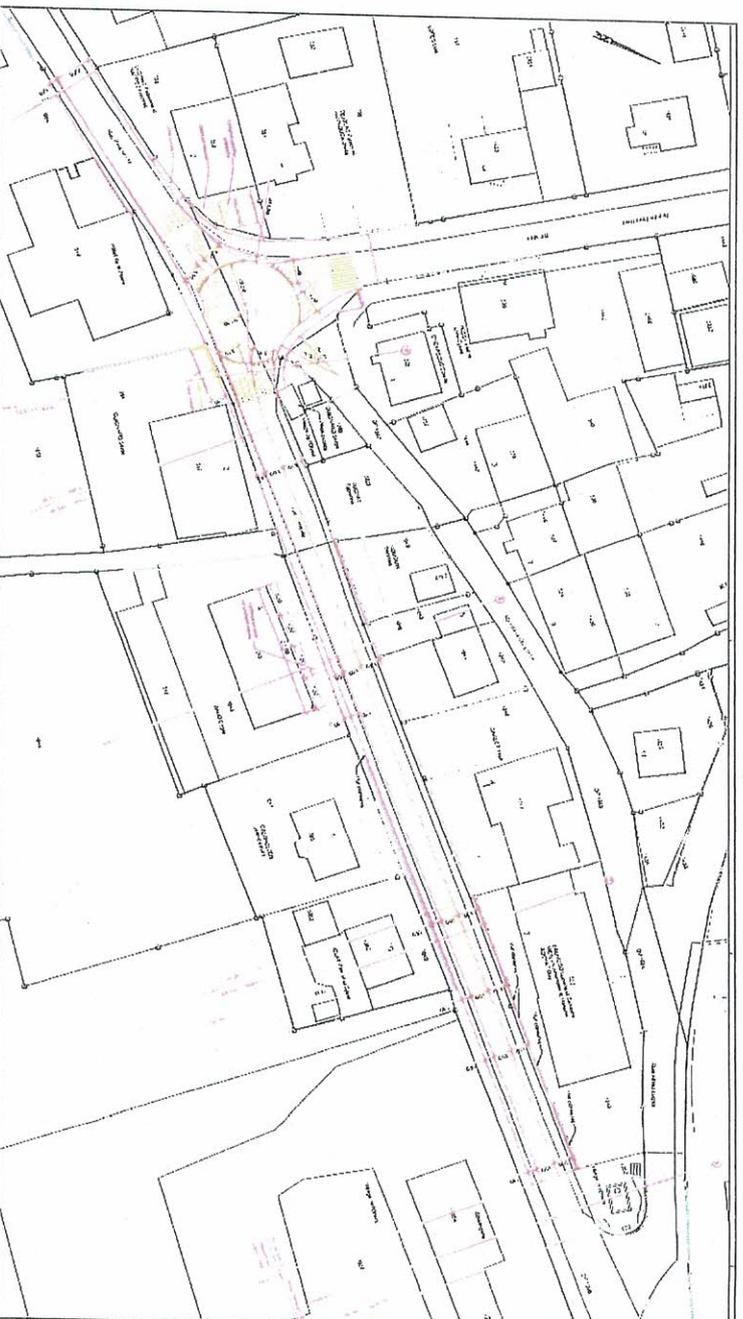
Concernant la rédaction des préavis, ce tronçon a été séparé du reste du projet de manière à assurer sa réalisation dès le 15 juin 2021 et ainsi pérenniser le giratoire provisoire actuellement en place et apprécié par la majeure partie des utilisateurs.

Le solde du projet fera l'objet de préavis distincts aussi bien pour l'approbation du projet que pour l'approbation du crédit de construction.

Description du projet

Le tronçon 01 - Giratoire correspond aux éléments suivants :

- Giratoire du Café de la Poste
- Raccordement de la chaussée et du trottoir sur la rue du Pont Neuf et la Rue Paul Golay
- Réfection de la rue Centrale jusqu'à la place du village de l'Orient.



Tronçon 01 - Plan de situation (projet en jaune et rouge)

Pour mémoire les travaux communaux seront les suivants :

- Reprise de la récolte des eaux claires ;
- Remplacement des bordures ;
- Remplacement du coffre routier et de l'enrobé du trottoir ;
- Remplacement du coffre routier et de l'enrobé avec mise en place d'enrobé de type macro-rugueux pour l'assainissement du bruit routier.

En parallèle les interventions suivantes seront réalisées sur les différents réseaux privés ou publics :

- Mise en conformité du réseau électrique et d'alimentation de l'éclairage public - SEVI
- Mise en conformité du réseau SWISSCOM
- Remplacement de la conduite d'eau potable - VALREGIEAUX

Ces travaux seront pris en charge par les propriétaires des réseaux.

Financement

L'estimation des travaux au total se monte à CHF 5'500'000.00, sous réserve de l'entrée des soumissions pour les étapes suivantes.

Des subventions cantonales en lien avec cette réflexion peuvent être estimées à 44% (dernier taux affecté à la Commune du Chenit pour les travaux de la piste cyclable - Rue des Ecoles au Sentier). Ces subventions interviennent uniquement sur les travaux liés au remplacement du système d'évacuation des eaux de route (grilles, chambres et canalisations) et aux travaux de fourniture et pose des enrobés.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan, dans les investissements du patrimoine administratif, sous compte 9141.39.

L'amortissement se fera en 30 ans au maximum par le budget de fonctionnement compte 430.3311.39.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 5/2021,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à réaliser les travaux concernant le tronçon routier no 01 de la traversée de l'Orient et approuve le projet routier au sens de la loi sur les routes ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 980'000.-- ;
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.39 et de l'amortir en maximum 30 ans par le budget de fonctionnement compte 430.3311.39 ;
4. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 980'000. — dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000. — de la législature 2016-2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic
Le Secrétaire



Stèves MORAND
Marc-André BURDET

Délégués municipaux : - M. Olivier Baudat

- M. Laurent Revmondin

Autres délégués :

- Bureau technique communal